

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

1550 D'Estimauville Avenue
1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Camion-charrue à benne	
Solicitation No. - N° de l'invitation T3033-150003/A	Date 2014-05-12
Client Reference No. - N° de référence du client T3033-150003	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$BAL-002-15944	
File No. - N° de dossier BAP-4-37006 (002)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-06-23	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Larouche, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur bal002
Telephone No. - N° de téléphone (418) 677-4000 (4137)	FAX No. - N° de FAX (418) 677-3288
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES TRANSPORTS ZONE 3D (AÉROPORT DE CHEVERY) 700 LEIGH CAPREOL DORVAL Québec H4Y1G7 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 62, local 112
Building 62, Room 112
Alouette
Québec
G0V1A0

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Responsables
5. Paiement
6. Instructions relatives à la facturation
7. Attestations
8. Lois applicables
9. Ordre de priorité des documents
10. Clauses du Guide des CUA

Liste des annexes : **Annexe «A» - Spécifications**
Annexe «B» Prix

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Acquisition d'un camion-charrue à benne conformément aux spécifications de l'Annexe "A" faisant partie intégrante de ce document.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

«Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)»

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : (120) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2007-11-30) Condition du matériel

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par fax au no.: 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

➔ **Par courrier à l'adresse suivante:**

**Réception des soumissions - TPSGC
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7**

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention «exclusif» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention «exclusif» feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Fluctuation du taux de change
C3010T (2013/11/06) Fluctuation de taux de change - Atténuation des risques

Solicitation No. - N° de l'invitation

T3033-150003/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-4-37006

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T3033-150003

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation

T3033-150003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3033-150003

File No. - N° du dossier

BAP-4-37006

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section IV : Renseignements supplémentaires

Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour les véhicules/équipements et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois. La garantie est définie à l'article 09 des conditions générale 2010A (2014-03-01).

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2010A/11>

Les garanties courantes additionnelles du fabricant tirées des composants/sous-ensemble du fabricant d'équipement original feront parties du contrat proposé

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisées ci-après. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Critères techniques obligatoires	
1	<p>Les soumissionnaires doivent proposer un produit qui ne doit pas être un prototype ou un produit à l'essai; il doit s'agir d'un produit courant, éprouvé et d'une technologie de pointe fiable.</p> <p>Le modèle du produit proposé doit avoir été vendu voilà deux (2) ans ou plus tard à partir de la date de clôture de cette demande de soumissions.</p> <p>→ Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur soumission, pour un projet minimum:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) La marque et le modèle du produit vendu; (ii) la date de vente; et (iii) les coordonnées du client; coordonnées qui devraient inclure le nom de l'organisation, l'adresse, la personne contact, le numéro de téléphone, le télécopieur et courriel. <p>Ces informations pourront faire l'objet d'une vérification auprès des utilisateurs pour vérifier et attester les renseignements.</p> <p>Si l'utilisateur n'est pas disponible ou l'information contenu dans votre soumission ne correspond pas aux exigences ci-dessus, la soumission sera déclarée non recevable.</p>

Critères techniques obligatoires

2 Bien que les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites dans l'annexe «A»; à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les spécifications techniques présélectionnées ci-après:

→ Pour démontrer que leurs produits rencontrent toutes les spécifications et composantes techniques décrites dans l'annexe «A», les soumissionnaires **devraient joindre à leur soumission**, une copie des caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs (documents techniques) des produits offerts. Les documents techniques doivent être des documents standards déjà existants. Les documents techniques ne doivent pas être des documents écrits et faits sur mesure pour cette demande de proposition.

Dans la dernière colonne du tableau ci-dessous, les soumissionnaires devraient indiquer l'endroit dans leurs documents techniques où l'on peut retrouver l'information sur les spécifications et composantes techniques présélectionnées de l'annexe «A»

Spécifications et composantes techniques présélectionnées de l'annexe «A»	Page et/ou ligne des documents techniques
a. Embattement minimum de 150 pouces et maximum 180 pouces:	-----
b. Moteur: Six (6) cylindres, diesel minimum 330 CV (HP) avec 1250 livres pieds de torque:	-----
c. Transmission manuelle traditionnelle Fuller 10 vitesses, Série FR ou équivalent:	-----
d. Quatre(4) roues motrices:	-----
e. Essieu avant à capacité minimum de 21 000 livres:	-----
f. Essieu arrière avec pneu jumelés à capacité minimum de 23 000 livres, muni d'un différentiel à verrouillage commandé par le conducteur:	-----
g. Hauteur maximum ne doit pas dépasser 11 pieds 2 pouces:	-----

1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CUA* A0222T (2013/04/25) Évaluation du prix

Solicitation No. - N° de l'invitation

T3033-150003/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-4-37006

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

T3033-150003

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Méthode de sélection

2.1 A0031T (2010-08-16) Critères obligatoires

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003 . La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin

Acquisition d'un camion-charrue à benne conformément aux spécifications de l'Annexe "A" faisant partie intégrante de ce document

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

Tous les biens livrables sauf la formation doivent être reçus au plus tard 120 jours civils après l'octroi du contrat.

3.2 Délai de formation

La formation devra être donnée au plus tard trois semaines après la livraison des biens.

4. Responsables

4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Denise Larouche
Téléphone : (418)677-4000 ext. 4137
Courriel : denise.larouche@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

4.2 Chargé de projet (Sera spécifié dans le contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

5. Paiement

5.1 Base de paiement - Prix unitaire ferme

À conditions de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme tel qu'indiqué à l'annexe "B". Les droits de douanes sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

5.2 Clause du Guide des CCUA

CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

5.3 Clauses du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre les factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux soient complétés.

7. Attestations

7.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur la province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-03-01) - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Spécifications;
- d) Annexe B, Prix;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

10. Clause du guide des CCUA

A9049C (2011-05-16), Sécurité des véhicules

10.1 Préparation, livraison déchargement

- Le véhicule/l'équipement doit être desservi, ajusté et être en condition pour utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis au responsable des inspections ou son mandataire à la destination finale de livraison.
- La livraison de tous les véhicules/équipements doit se faire sur rendez-vous seulement. Les livraisons de véhicules sans rendez-vous pourront être refusées. Lorsque le transporteur doit retourner faute de ne pas avoir pris rendez-vous, le Canada n'est pas tenu de payer pour les coûts additionnels.

10.2 Instruction d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés: rendu droits acquittés (DDP) - à: **l'aéroport de Chevery** Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du St-Laurent, chevery, Québec G0G 1G0 les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

- 10.3** a) Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre;
- b) Le camion-charrue devra être emballé de façon qu'il peut être livré à un port au Québec et Québec qui sera par la suite transporté par bateau à Harrington Harbour, ensuite transport par barge à Chevery Québec.

Annexe "A" Spécifications & Annexe "B" Prix

*Ces annexes jointes au présent document doivent être insérées ici et font partie intégrante de cette présente.

ANNEXE «B»**BASE DE PAIEMENT****Fixation des prix:**

Avant de soumettre vos prix, veuillez-vous référer à la clause 5. Paiement dans ce document.

***Pour l'aéroport de Chevery:**

Veuillez indiquer la marque et le modèle du camion-charrue à benne et compléter la dernière Colonne de ce tableau:

Article	Description	Quantité	Prix ferme (taxes extras)
1	Camion-charrue à benne conformément aux spécifications décrite dans l'Annexe "A" : Marque offerte: _____ _____ Modèle offert : _____ _____	1 ch	\$ _____
2	Manuels et CD/DVD: Référence: Point 8, p.3 de l'annexe « A »	1 lot	\$ _____
3	Frais de présentation, livraison et déchargement: - Les biens livrés à l'aéroport de Chevery Référence: 10.2 de cette demande.	1 lot	\$ _____
4	Formation d'une durée de 2 jours sur le site de l'aéroport. Référence: section 9, p. 3 de l'annexe « A »	1 lot	\$ _____
5	Le tout pour un montant total de: ----->		\$ _____

ANNEXE « A » - SPÉCIFICATIONS DES ÉQUIPEMENTS

Acquisition d'un camion-charrue à benne

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

1. Introduction

Transports Canada requiert la fourniture et la livraison d'un camion-charrue à benne qui sera utilisé en milieu aéroportuaire. Le camion-charrue doit être livré à l'aéroport de Chevery.

2. Certification

Les certificats doivent indiquer le modèle de l'équipement et les endroits où les composantes et les pièces (ex. moteur, transmission) ont été installées. Ils doivent également confirmer que les composantes du fabricant sont certifiées et approuvées pour les applications de l'équipement. Ces certificats devront être fournis après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement.

3. Rapport dynamomètre

L'essai de dynamomètre devra inclure un test du moteur pour une période d'au moins 20 minutes, à au moins 90% de la force de sortie. L'essai de dynamomètre devra inclure le numéro de série de l'équipement. Cet échantillon vérifiera qu'une telle mise à l'épreuve est la pratique standard pour le fabricant. Le rapport devra être fourni après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement.

4. Normes de sécurité

Chaque proposition doit inclure la certification du fabricant spécifiant que le véhicule (des châssis) rencontre ou excède les exigences suivantes, basée sur des résultats d'essais documentés. Les résultats d'essais documentés devront être fournis après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement.

FMVSS 571-103	Dégivrage de pare-brise et systèmes antibrouillard (en conformité avec J1944, J198)
FMVSS 571-121	Système de freins à air
FMVSS 571-207	Système des sièges
FMVSS 571-210	Assemblage de ceinture de sécurité
40 CFR CH.1	Niveaux sonores (en conformité avec SAE J366)
FMCSR 393.94	Niveaux de bruit à l'intérieur du véhicule
FMVSS 571-101	Commandes et disposition
FMVSS 571-108	Lampes, dispositifs réfléchissants et équipement associé
FMVSS 571-120	Sélection de pneus et jantes pour véhicules autre qu'automobile
FMVSS 571-206	Barrure de porte et dispositif de maintien de la porte
FMVSS 271-209	Assemblage de ceinture de sécurité
FMCSR 393-65	Système d'alimentation d'essence et réservoirs à carburant
FMCSR 205	Vitrage pour fenêtres
FMCSR 302	Inflammabilité des matières à l'intérieur

5. Accès sûr, entrée et sortie, à la cabine et au bloc de moteur

Le châssis doit être conçu pour permettre l'accès facile et sécuritaire ainsi que le démontage de l'unité par les opérateurs et le personnel.

6. Entretien des fluides du châssis et du moteur auxiliaire

Afin d'alléger l'entretien, un système de drain sur le côté du véhicule est requis. Le système devra inclure des valves et des boyaux afin d'aider à la vidange des liquides opérationnels. Des accès pour les boyaux devront être identifiés et installés pour le radiateur du châssis, le système de refroidissement, l'huile du moteur auxiliaire, la boîte du ventilateur, le réservoir hydraulique du ventilateur principal et l'huile du servomoteur.

7. Cabine

La cabine sera entièrement fermée, isolée thermiquement et insonorisée (85 décibels et moins, tel que certifié par un test d'audiométrie mesuré à 6" des oreilles du chauffeur lors de l'utilisation du véhicule à plein rendement). Le certificat d'audiométrie devra être fourni après l'octroi du contrat et avant la livraison de l'équipement.

8. Manuels – Version française et/ou anglaise

- a) Manuel des pièces : deux (2) copies par équipement, et le manuel doit lister individuellement chacune des pièces.
- b) Manuel pour les pièces détachées, fourni par un fabricant : deux (2) copies par équipement, incluant les pièces majeures.
- c) Manuel de l'opérateur : deux (2) copies par équipement.
- d) CD/DVD pour chaque équipement : le CD/DVD doit montrer les opérations, les séquences d'ajustements et l'entretien quotidien requis pour les équipements.
- e) De plus, l'entrepreneur doit mentionner si les manuels d'entretien et les listes de pièces sont disponibles sur Internet. Le cas échéant, l'entrepreneur doit fournir les mots de passe afin d'accéder au site du fabricant.

9. Formation des opérateurs et mécaniciens

L'entrepreneur doit former le personnel de l'aéroport de Chevery sur place. Cette période de formation sera équivalente à deux (2) quarts de travail de huit (8) heures de jour pour un total de 16 heures. Le formateur doit être certifié par le fabricant. Cette formation portera sur le fonctionnement particulier et sécuritaire de l'équipement. Cette formation devra être effectuée au plus tard 3 semaines après la livraison.

10. Équipements de sécurité

L'entrepreneur doit fournir les équipements de sécurité requis (extincteurs, et au moins un triangle à l'arrière).

11. Systèmes

Les équipements proposés doivent inclure tous les systèmes hydrauliques, pneumatiques, mécaniques, électriques et électroniques, ainsi que les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement, et selon les exigences techniques.

12. Attachements

L'entrepreneur doit inclure tous les attachements nécessaires au bon fonctionnement des équipements proposés.

SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES

Transports Canada requiert la fourniture et la livraison d'un camion-charrue à benne qui sera utilisé en milieu aéroportuaire, rencontrant, au minimum, les critères suivants :

1. *Camion-charrue à benne*

1. Empattement minimum de 150 pouces et maximum de 180 pouces
2. Longerons de châssis double
3. Moteur : Six (6) cylindres, diesel minimum 330 CV (HP) avec 1250 livres pieds de torque. Frein-moteur non requis.
4. Transmission manuelle traditionnelle Fuller 10 vitesses Série FR ou équivalent
5. Quatre (4) roues motrices
6. Boîte de transfert de couple de marque TC-170 de Fabco ou équivalent approuvé et un voyant de position quatre (4) roues motrices installé dans le tableau de bord
7. Le liquide de refroidissement doit offrir une protection contre le gel jusqu'à -40°C. Il doit être muni d'un obturateur d'air avec contrôle thermostatique (*shutter*)
8. Essieu avant à capacité minimum de 21 000 livres
9. Essieu arrière avec pneus jumelés à capacité minimum de 23 000 livres, muni d'un différentiel à verrouillage commandé par le conducteur.
10. Pneus de type « snow plus » avec une hauteur de 22.5 pouces ou équivalent avec un pneu de secours monté sur une jante.
11. Réservoir d'essence d'au moins 180 litres
12. Quatre (4) batteries « Delco séries 1150 » ou équivalent, approuvées ayant une intensité de démarrage par temps froid d'au moins 3 600 ampères
13. Graissage automatique
14. Hauteur maximum ne doit pas dépasser 11 pieds 2 pouces.
15. La couleur des équipements doit être rouge, jaune ou orange. Une peinture à base d'uréthane Dupont doit être utilisée.
16. Une benne basculante de 6 verge/cube doit être installée. La benne doit être munie d'un hayon comportant 2 taquets de verrouillage ainsi que de chaîne de réglages d'ouverture. Le vérin basculant la benne doit être télescopique et traité contre la corrosion.

2. *Cabine*

1. Air climatisé
2. Le chauffage de la cabine doit être en mesure de maintenir une température à l'intérieur de 13°C alors que la température extérieure est de -40°C.
3. Essuie-glace intermittent de construction robuste
4. Vitres électriques des deux (2) côtés
5. Suspension à air pour la cabine
6. Miroirs électriques chauffants et ajustables
7. Volant ajustable
8. Vitres teintées munies de pare-soleil
9. Klaxon électrique et à air
10. Siège en tissu côté conducteur (*air ride*)
11. Siège en tissu côté passager

3. *Accessoires pour le déneigement*

1. Fournir et installer une grappe réversible de seize (16) pieds et d'une hauteur de \pm quarante-deux (42) pouces
2. Plaquettes rapportées en carbure de tungstène
3. Angle d'inclinaison d'au moins 30 degrés, gauche ou droit
4. Système de relevage intégré dans la grappe
5. Attache rapide sur la grappe avant
6. Phares auxiliaires positionnés sur la grappe
7. Phare stroboscopique de type Target-Tech phase II Heavy Duty ou équivalent approuvé

8. Fournir et installer une aile de côté de onze (11) pieds de longueur avec une lame de ½ pouce X 120 pouces
9. Fournir et installer un accouplement de type « *fifth wheel* » complètement à l'arrière du camion et boulonné après le châssis afin que l'accouplement soit accessible même si la benne est en place
10. Fournir et installer les raccords complets de remorquage, incluant les raccords électriques et pneumatiques montés à l'extrémité arrière du cadre, y compris la soupape de protection du circuit pneumatique du véhicule
11. Fournir et installer une aile du côté droit de 12 pieds